L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
[illegible] rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS ;
MERCREDI MATIN, 10 JUILLET.

FEUILLETON.

LES SEPT CROIX-DE-VIE

PAR PAUL PERRET.

QUATRIEME PARTIE.

XIX.—(Suite.)

Violante avait cessé de marcher ; elle s'adossa au tronc d'un chêne. Elle ne voit point dans la cour du château, dont elle était encore assez proche, sur le seuil de la grande porte, au groupe de serviteurs assemblés. Ils apercevaient de loin, au milieu du bouillard, les plis de cette longue mante qu'ils connaissaient, cette tournure svelte et sans pareille qu'ils admiraient vingt fois le jour, et ils se frottaient les yeux, ne sachant s'il fallait les croire. Eh quoi ! la marquise Violante dans ce flot épais de brume glacée et à cette heure !...... Violante n'avait pas vu ni entendu davantage une voiture qui accourait au grand trot de l'autre bout de l'avenue. C'était celle de son père, accoutumé à se rendre à Croix de Vie peu après le petit lever de la douairière pour le déjeuner de famille, et qui ce jour là faisait diligence. Il conduisait ses chevaux lui même, il les arrêta tout court, appela sa fille, l'invitant à monter près de lui pour retourner au château ; mais Violante s'y refusa d'un geste. M. de Bochardière sauta par terre, donnant l'ordre à son valet de continuer sa route avec la voiture. Sa mauvaise humeur était aussi vive que la fantaisie de Violante de demeurer là était bizarre. Il jeta un regard de furieuse répugnance sur ce long passage d'herbe ruisselante qu'il fallait traverser pour arriver jusqu'à elle. Et pourtant il se mit en chemin. Il voulait parler en particulier à sa fille ; il n'avait point le choix du lieu ni de l'heure, et il craignait le temps perdu.—Violante, dit il brusquement, n'auriez vous pu imaginer une retraite plus sûre que l'abri de ce chêne pour cacher ces yeux rouges et ce visage bouleversé ! Le triste équipage où je vous vois suffirait à vous trahir.

—A me trahir, répéta-t-elle en le regardant fixement.

—Je crois, reprit l'avocat, que vous avez bien fait de laisser ignorer à Mme la douairière ce qui s'est passé hier soir au château. Votre conduite a été généreuse et belle, je vous en loue de tout mon cœur.

—Quelle conduite ! répliqua Violante avec un terrible effort pour reprendre possession de soi-même et de son courage ; je ne vous comprends pas, mon père.

Elle n'avait pas prévu ce nouvel assaut, mais déjà elle était prête à le soutenir.

—Il n'est jamais bien aisé de me tromper, reprit M. de Bochardière ; mais en cette circonstance, ou tout le monde est aveugle, seul je ne le suis point et n'ai pas de raison de l'être. Violante, ce n'est pas vous qui avez fait partir cette carabine.

—Et qui donc, fit Violante, si ce n'est pas moi ?

—Le marquis.....

—Le marquis était-il dans la galerie, mon père ?

—Eh ! s'écria M. de Bochardière avec un geste d'impatience, voilà justement ce qui m'échappe. Je vous supplie de croire que, si je vous interroge, ce n'est point par curiosité, et je vous engage fort à ne pas user de votre opiniâtreté ordinaire pour ne point me répondre. Vous avez beau être raisonnable et hardie et vous en flatter souvent, vous ne pouvez prétendre follement à vous gouverner toute seule au milieu de conjonctures si graves qu'elles m'effraient presque moi même. Je viens vous offrir du secours. Eh ! vraiment n'en ai je pas le droit ? Ne suis je pas votre père ? Vous m'accorderez peut-être aussi que je possède quelque clairvoyance. Eh bien ! je la mets à votre service. Mes yeux ici ne veulent être pleins que de votre intérêt.

—Je vous remercie, dit Violante, mais je ne sais de quelles conjonctures vous parlez.

—Violante, s'écria l'avocat, si votre mari était atteint du mal de ses pères !......

—C'est une chose qui ne peut arriver, répliqua lentement Violante, puisqu'il y a bien peu de temps encore, quatre mois à peine, lorsque vous vouliez me faire marquise de Croix de Vie, et que je ne voulais point l'être, vous m'avez assuré qu'elle n'arriverait pas.

—Quatre mois suffisent quelquefois à changer le monde, grommela M. de Bochardière en baissant la tête. Vous raisonnez comme un enfant. Certes mes prévisions alors étaient sages. Qui eut pu soutenir qu'elles n'étaient point justes ? Pourtant si quelque événement se présentait qui vint tout à coup les démentir, si cet horrible malheur auquel j'ose à peine faire allusion vous frappait, Violante, que feriez-vous ?

—Je n'y ai jamais songé, reprit Violante à voix basse. J'espère que la folie des Croix de Vie ne touterait à mon tour !...... Mais si je me déterminais à continuer de vivre, je ne voudrais affliger personne du spectacle de mon découragement et de ma tristesse, et je me retirerais seule, bien loin d'ici, dans ma maison de la montagne.

—Oh ! fit ironiquement M. de Bochardière, vous auriez encore la ressource de vous enfermer dans un couvent. Je vois avec plaisir et avec peine que vous aimez votre mari plus fortement encore que je ne le pensais.

—Qui l'a voulu ! s'écria-t elle en se redressant tout à coup. Qui m'a jetée malgré moi sur le chemin de M. de Croix de Vie, que je fuyais avec tant de soin depuis trois ans ? Qui m'a circonvenue, assiégée, torturée jusqu'au jour où j'ai consenti à venir dans cette maison maudite ?......

—Bon ! interrompit l'avocat avec un calme étudié, je sais bien que c'est moi, et je ne suppose pas que vous m'en fassiez sérieusement des reproches. Vous avez été heureuse, Violante, dans cette maison maudite. Si jamais votre bonheur vous échappait, sachez bien qu'il faudrait en porter haut le souvenir et l'image, et surtout garder votre rang. La marquise de Croix de Vie retirée dans une façon de grande chaumière, à la montagne, quelle pitié ! Il est vrai que grâce aux empressements de Mme la douairière, qui aurait voulu que les noces se fissent sur l'heure une fois la chose convenue, vous avez été pitoyablement mariée. L'honneur que nous faisait un Croix de Vie en nous épousant était trop grand, nous ne pouvions avoir l'air de le mettre à prix. Vous avez grand besoin de mes conseils à présent, ma fille, et moi je tiens fort à réparer les effets de mon imprudence passée. Aussi je faisais hâte ce matin pour vous trouver seule, l'aventure d'hier me cause pour vous un grand souci. Je veux tout d'abord vous soumettre une réflexion bien délicate qui m'est venue pendant la nuit, et la voici dans un mot : si vous perdiez votre illustre et cher mari,—cela est affreux à penser,—mais si vous le perdiez enfin, Violante......

—Je perdrais tout avec lui, murmura Violante.......Ah ! je vous entends.

—Pas aussi bien que je le voudrais, reprit M. de Bochardière. Je n'ai point tout dit. Il est une question que seule au monde je puis vous faire sans vous offenser, car je ne me lasserai point de vous représenter que je suis votre père. Ne portez-vous pas un enfant, ma fille ?

—Non, non ! s'écria-t-elle. Qui peut vous faire croire cela ?......Je vous jure que non, mon père !

—Tant pis ; un enfant est la meilleure des consolations. Et puis la mère garde la tutelle. La vie, après tout, est chose fort positive. Le deuil nous arrive on nous menace, nous souffrons, nous tremblons, nous pleurons,— car vous ne pourriez soutenir que vous n'avez pas pleuré toute la nuit.—Eh ! mon Dieu, si grandes que soient nos douleurs, nous ne sommes pas moins toujours forcés de nous y arracher quelques moments pour songer à des choses répugnantes, amères, j'en conviens, mais nécessaires. Votre douaire est mal réglé, Violante, ou plutôt il ne l'est point. Votre mari cependant vous aime sans doute autant que vous l'aimez. Il doit avoir pris soin de marquer expressément ses volontés dernières. Ce n'est jamais là qu'il faire de prudence. J'ai lieu de croire que ces dispositions seront en faveur de celle qui lui avait dévoué sa vie. Cependant il vaudrait mieux pour vous qu'il n'eût point ce pénible devoir à remplir, et qu'il vous eût donné un fils.

—Un fils ! dit Violante en se tordant les mains sous son manteau. La septième Croix de Vie ! De quelle mort pensez-vous que celui-là aurait fini, mon père ?

—Ah ! s'écria l'avocat, la légende vous occupe, et vous n'êtes pas superstitieuse ! Hier encore, vous auriez refusé d'y croire. Je vois votre tristesse et vos alarmes. Le marquis a l'esprit malade !.... Je le devinais bien.

—Le marquis a l'esprit si sain et si net, reprit elle d'une voix haute et vibrante, qu'hier même il a voulu remplir ce pénible devoir dont vous parliez tout à l'heure. Martel considérait ce devoir là comme sacré. Tranquillisez-vous donc, mon père, le testament de M. de Croix de Vie n'est plus à écrire.

—Il est écrit ! fit M. de Bochardière. Hélas ! cela est toujours meilleur ; mais ce testament, le marquis vous l'aura remis sans doute ; qu'en avez-vous fait ?

—Je l'ai brûlé, dit Violante....Mon père, reprit-elle, voulez vous que nous nous séparions ? Rentrez au château, je vous en prie, et ne me demandez pas en ce moment de vous y suivre. Si je restais auprès de vous, je vous dirais quel sentiment m'inspirent vos calculs, et je ne dois pas vous le dire. Vous m'aimiez et je vous aime, mais vous savez bien que nous ne pourrons jamais nous entendre. Ce n'est pas vous qui m'avez appris à penser. Enfant, vous m'avez abandonnée aux soins de mon aïeule, vous êtes venu dans ce pays, vous y avez vécu, loin de moi, d'ambitions nouvelles. N'arrivais-je pas bien à point pour vous servir à les couronner ! Il y a quatre ans ! Le marquis de Croix de Vie, dans toute la province, n'avait pu trouver de fille si pauvre, si délaissée, qui voulût mettre la main dans sa main sanglante, ni de père surtout qui consentît, quel qu'en fût le prix et l'éclat, à cette chose horrible. Vous, sans vous arrêter à ces craintes peu sensées, vous qui écrivez l'histoire des Croix de Vie et qui deviez la connaître, vous avez dit à la marquise : J'ai une fille et je vous l'offre. Je ne vous en fais pas un crime ; j'ai résisté à vos projets tout le temps que mon cœur ne m'a pas dit de m'y soumettre, et je me suis donnée librement au paralysant vous obéir. Les joies ou le désespoir qui rempliront le reste de ma vie seront bien mon œuvre et non le vôtre ; il ne faut plus que vous en preniez de souci. Je vous sais gré de vos conseils, mais vous n'avez pas espéré qu'un seul moment que je songerais à les suivre. Je n'ai pas épousé ce château, ni ces domaines, j'ai aimé Martel de Croix de Vie ; si je le perds, je ne veux pas qu'une pierre de sa maison, qu'un pouce de sa terre soit à moi. Je n'ai pris de lui que son bien, c'est lui même. Oui, M. de Croix de Vie a écrit un testament, et je crois bien, comme vous, que je était en ma faveur, mais je l'ai brûlé sans le lire. Ah ! vous m'avez faite marquise, et l'inquiétude vous saisit à présent sur les suites de ma fortune. Vous me voulez riche ; c'est dans votre pensée le premier des biens. Nos âmes sont différentes. Ce n'est point pour cela que je vous blâme et que je vous accuse. Vous ne m'auriez point frappée au cœur, ma conscience ne se lèverait pas contre vous, si vous ne m'aviez tout à l'heure souhaité que des richesses, mais Dieu vous pardonne de m'avoir souhaité un fils !

XX.

M. de Bochardière demeura d'abord tout étourdi par cette leçon sévère ; il rappela pourtant sa fille, qui le fuyait ; il lui cria de loin qu'il ne comprenait pas ce grand ressentiment qu'elle lui témoignait, et que, si elle était devenue mère, elle n'aurait fait enfin que suivre la loi commune et user, selon les règles de la société du droit que lui aurait conféré la nature.—Cette phrase sonore et juridiquement si bien tournée donna une fois de plus à Violante la mesure de l'âme paternelle. Elle ne répondit point et ne se retourna pas. M. de Bochardière l'appela de nouveau ; il la suppliait de ne pas se méprendre sur le sens et la portée de leur entretien et de revenir afin qu'il s'expliquât mieux avec elle ; il lui dit encore que, si ces conseils ne lui plaisaient point, elle demeurait la maîtresse de ne pas les suivre, qu'elle était assez riche pour ne pas se soucier du bien de son mari. Ce mot fut le dernier qu'elle entendit clairement ; elle fut sur le point d'y répondre. Hélas ! son père était peut être bien moins coupable envers elle qu'elle n'en avait jugé dans le premier feu de son ressentiment. Il était fait comme la plupart des hommes, il poursuivait ses calculs ordinaires et cherchait son profit parmi des cœurs effarés qui n'étaient pleins que de leur désespoir, et il n'avait pas de plus haute pensée que de sauver les débris du navire au milieu de ce terrible naufrage, ce n'était pas sa faute...... Mais pourtant Violante ne pouvait oublier qu'il lui avait souhaité un fils !

Elle s'éloigna donc, marchant le long de l'avenue, vers l'extrémité opposée au château. Lorsque M. de Bochardière cessa enfin d'arriver jusqu'à elle ; alors elle ralentit le pas, et ses larmes recommencèrent à couler. Jamais elle n'avait compté pour rien le secours de son père dans un tel malheur, elle savait ce qu'elle devait attendre de lui ; leur vie commune n'avait jamais été qu'une longue suite de différends et de querelles ; mille fois la distance qui séparait leurs âmes l'avait effrayée ; tout à l'heure, après tant de piqûres d'épingles et de blessures, il venait de la frapper en plein cœur d'un coup mortel. Et cependant la pensée que son père aussi lui manquait dans cette suprême détresse où elle se voyait réduite, qu'aucune main ferme et dévouée ne se tendait vers la sienne, que dans cet effroyable écroulement de son bonheur elle n'avait pour la soutenir au dessus du sang et des ruines que l'appui d'un valet fidèle, cette pensée soudain l'accabla d'un poids si lourd que ses genoux fléchirent, et que, ne pouvant aller plus loin, voyant devant ses yeux à l'entrée de l'avenue la croix de pierre, elle s'y traîna comme elle put et s'assit sur les degrés. En ce moment, elle ne songeait plus à rien ; elle regardait tout autour d'elle comme un voyageur égaré qui s'est laissé tomber sur le sol et demeure là, n'espérant plus retrouver le chemin. Peu à peu la mémoire et la réflexion lui revinrent, mais son accablement restait le même. Rien n'aurait pu l'arracher de cette pierre froide et nue ; il lui semblait que les degrés de la croix étaient une roche au milieu de la mer sans bornes et qu'on l'y avait abandonnée. Et pourtant n'avait-elle pas ainsi toujours vécu, isolée dans le monde ! Son cœur était de ceux qui se tiennent au-dessus du flot des sympathies vulgaires et des amitiés faciles, qui ont cependant leur prix quand vient la douleur ; jamais il ne s'était donné que deux fois et deux fois seulement elle avait été aimée.—Martel, qu'elle allait perdre, par son aïeule, qui n'était plus. Ce dernier souvenir la ramena cependant un peu comme un rayon consolateur au milieu de sa faiblesse ; elle se prit à penser à cette aïeule vénérée.

Voilà l'âme forte et tendre qui l'aurait soutenue à l'heure de l'épreuve ; mais elle s'était envolée vers la demeure ténébreuse ou sereine d'où l'on ne revient plus, l'aïeule avait quitté sa fille. Quatre ans auparavant, comme elle allait mourir, regardant Violante qui sanglotait à son chevet, elle lui avait pris la main, et lui montrant le ciel : — Violante, lui avait elle dit, je vous suivrai de là-haut. Et maintenant dans ce grand écrasement de ses espérances et de son courage, Violante, se reportant de quatre années en arrière, s'adressait à l'aïeule tant aimée dans ce doux langage dont elle se servait parfois encore pour lui parler en cet heureux temps.—Grand mère, murmurait elle, me voyez vous ! — La douleur l'avait ramenée à la faiblesse, et la faiblesse la ramenait aux tendres habitudes et au ton caressant de l'enfance : — Grand mère, dit-elle, priez pour moi !

Oh ! pourquoi l'aïeule était elle morte si tôt ! Violante avait dû quitter la tranquille maison du Jura pour suivre son père, qu'elle ne connaissait point. Au lieu de l'atmosphère libre et pure de la montagne, elle avait respiré l'air épais du manoir, au lieu des cimes neigeuses et des couchants dorés, ses yeux n'avaient plus rencontré d'autre horizon que la forêt monotone, éternelle, sinistre couronne de ce funeste Croix de Vie qui se dressait là bas, dans son orgueil cinq fois rénové parmi les chênes. Dieu l'avait amenée de si loin, d'un autre monde, après lui avoir pris tout ce qu'elle aimait ! Ici elle devait aimer encore, mais de quelle force inconnue, de quelle ardeur plus profonde ! Et ce trésor de son cœur, cette ivresse de sa vie, le ciel se préparait encore à les lui reprendre. — Grand mère, disait elle tout bas, si vous me suivez de là-haut, saviez vous donc ce que Dieu me voulait ? — Puis elle se souvint qu'à peine arrivée à Bochardière, un soir elle avait écouté l'histoire des Croix de Vie comme dans un rêve. A peine avait elle mis le pied sur cette terre fatale, qu'elle s'était heurtée à la légende, elle avait depuis follement espéré de la démentir ou de la vaincre. — Grand mère, répéta t elle encore, priez pour moi ! — Mais le ciel, toujours enveloppé de ces nuées sombres et d'où tombaient en ce moment des pleurs glacés, ce ciel était insensible et sourd, et celle qu'elle appelait à son aide ne l'entendait pas. Violante, assise sur les degrés de la croix, mit son visage dans ses mains. Un moment après, elle y sentit passer un souffle joyeux et tiède. Le chien Magnus l'avait suivie et venait la rejoindre. Elle attira Magnus vers elle, mit sa tête contre la sienne, qu'elle enveloppa de ses deux bras, et pleura ainsi longtemps en silence. Tout à coup Magnus fit entendre un sourd grognement. Violante releva la tête.—Lesneven était à quelques pas d'elle, devant la croix.

Le maître des Aubrays lui avait bien dit qu'il ne partirait pas. Lesneven errait depuis la veille aux alentours de Croix de Vie, il n'avait pu s'arracher et tout des lieux où respirait Violante. Il sentait dans le fond de son cœur qu'il tenait aussi fortement que les chênes au sol de ces bois. Le vaisseau qui eût dû l'emporter en Amérique avait gagné maintenant la pleine mer. Pour lui, il ne se souciait guère de trouver un nouvel asile dans la contrée ; il attendait le lendemain, la soirée prochaine, l'heure suivante peut être qui devait lui rendre la force et la raison, et il se flattait de partir dès qu'il serait le maître. Il venait de reprendre le chemin qui conduisait du château à la Sèvre, lorsqu'il avait reconnu de loin Violante à travers les feuilles de l'avenue, et, la suivant du fond de la chênaie, il était arrivé près de cette croix de pierre. Elle était assise sur ses degrés, et depuis un long moment il se tenait debout. Il considérait avec une stupeur profonde cette douleur insensible à tout dont elle semblait atteinte. Il ne voyait point son visage, qu'elle cachait entre ses mains, et pourtant il devinait qu'elle pleurait. Il cherchait la cause de cet accablement et de ces larmes, d'étranges pensées se levaient autour de lui, et il ne se serait jamais lassé de contempler et d'épier la jeune femme qui soupçonnait si peu sa présence, mais Magnus gronda soudain et le trahit.

(A continuer.)

INSTITUTIONS

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIE
PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs suffisants.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à des cours particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 20 oct—MVD

J'AI l'honneur de prévenir mes clients et les familles qu'à partir du 1er juin 1867, j'ai ouvert, à la classe d'anglais, espagnol, allemand, de la rue des Remparts, j'ai été transféré au No. 44 de la même rue, entre Canal et Commune.

Les cours du jour pour les garçons et du soir pour les jeunes gens continueront tout l'été.

Le Directeur, CH. CARON,

25mai—au 28juil.

INSTITUTION MARTIN.
HENRI DERON, SUCCESSEUR,
Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman

M. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de seize années suffiront pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juin—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer d prospectus à l'établissement. 21 sept—

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, et l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les routes de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 8 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1867.

L'ÉLECTION annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu au bureau, No. 14 de la rue Carondelet, le LUNDI, 15 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.

30 juin—7 f 3 ps N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.—Nlle-Orléans, 29 juin 1867.

LE 11 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 10 juillet prochain. La Compagnie paiera la taxe de revenu interne sur le dividende.

30 juin—10 WM P. SINNOTT, Secrétaire.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1867.

A UNE réunion des Directeurs tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, provenant des bénéfices des derniers six mois. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux à partir du 10 juillet prochain.

30 juin—8 J. E. MORTIMER, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.
ELECTION DE DIRECTEURS.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1867.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie, aura lieu le LUNDI 8 juillet prochain, de MIDI à DEUX heures de l'après-midi au bureau de la Compagnie, au coin des rues Canal et St Charles.

J. M. CRAWFORD,
28 juin—10f Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord.—44, Rue Carondelet, No 44.—21 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui veulent acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées que ce bureau leur fournira toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau.

R. S. CHARLES,
22 juin—1m Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, au bureau de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

20 juin—1 m W. S. BROWN, trésorier.

Bureau de la Compagnie Louisiana Petroleum & Coal Oil Co.

Nouvelle-Orléans, 18 juin 1867.

AUX deux séances de la Direction, du 10 juin et 17 juin 1867, respectivement, ont été élus officiers de la dite Compagnie, pour le terme de douze mois :

MM. A. HILL,	Président,
J. M. AVEGNO,	Vice-Président,
JULIEN MICHEL,	Secrétaire,
A. ALEXANDER,	Trésorier,
B. ESCOUBAS,	Surintendant pro tem,
W. B. KOONTZ,	Avocat.

Pour copie conforme, JULIEN MICHEL,
20 juin—PP Secrétaire.

GEORGE F. BROTT,
16.........rue Fulton.........16
NOUVELLE-ORLEANS
CUIRS, LAINE ET MOUSSE
de toute qualité, à vendre et à acheter. 4 avril—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Rampart.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15 février—1 an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

ELLE ORLEANS	Prix. 1res Classe	Entrepont	Pont
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	30 00
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	[illegible]	82 50	41 25
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	286 62	204 84	131 81
Payta	276 06	249 31	138 03
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	299 76	271 99	149 89
Huacho	304 49	276 72	152 24
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	316 70	290 92	158 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	321 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 95	357 20	192 49
Arica	384 95	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	340 80	204 32
Cobija	408 65	340 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bajo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 58	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 62	220 89
San Francisco	285 87	231 59	121 18
Acapulco (Manzanillo)	242 36	194 87	107 07
Punta Arenas	207 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	250 00	216 25	131 20
La Union	256 50	217 38	136 50
La Libertad	243 75	216 75	141 75
Acajutla	249 00	222 00	142 00
San Jose	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 encor. Passage dans une cabine 2d pont avant..... 210. Passage d'entrepont..... 120.

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien qu'pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux, les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 p.0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyage de retour pourra être effectué dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 16 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,
16 janv—1 an 1 2 1. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE	Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi 13 juil.
EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi 27 juil.
ST-LAURENT	Bocande	Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine H'card, samedi 20 juillet, Passagers de cabine, $100 en or— Entrepont, $35 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant se rendre jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la quarantaine, les passagers de la Nouvelle-Orléans pour St-Nazaire en correspondance avec les bateaux de la Compagnie Générale Transatlantique, pour le transport des passagers sur le steamer DARIEN, quitteront le wharf, près de l'Hôtel St Louis, JEUDI 11 juillet, à 4 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France seront reçus à bord du POWELL, à 3 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, Agent,
6 juillet—5f 127 rue de la Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements !

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool $110. A ler et retour $175
New York à Londres $115. A ler et retour $185
New York à Paris $125. A ler et retour $200

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
24 avril—3m Rue Gravier N° 198.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux de ses beaux steamers, fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2eme chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 61, or à
MAURY & CO. rue Gravier, No 188,
C. B. RICHARD & BOAZ
Agents généraux pour passagers de la Ligne
Hambourg American Packet Co.,
26 mars—1m 6 Barclay Street New York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE.

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, bien munis en vivres et de première classe, partiront de Savannah pour New York, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les Jeudis.	Ligne Atlantic C. M. S. S Co. Départ les Jeudis	Ligne Empire départ les samedis.
LEO, Comm. Dearborn	HERMAN LIVINGSTON, Comm. Baker.	SAN SALVADOR, Comm. Nickerson
VIRGO, Comm. Bockley	GEN BARNES, Comm. Morton.	SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de la c. d. de Mobile à Savannah— De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets pour tout le voyage, au bureau du " Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR"

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vansice, "
HAVANA	2000 "	Palmer, "
MONTEREY	1400 "	Edwards, "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400 "	Ryder "
MISSOURI	1400 "	Hudson "

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
19 août— No5, Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL	Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON	Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT	Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE	Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEN. GRANT,
Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, en pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 14 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

BABCOCK & Co, Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.

No 34 rue Tchoupitoulas,
Nouvelle-Orléans, Lne

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix 10 fevr—

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Fouches.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuons comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à découper, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Nowell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

15mars—4m LEEDS & CO.

POUR LE TEXAS
Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,

Les passagers prennent le ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, Mardis, Jeudis et Samedis, à 8 heures du matin, pour les convois qui partent du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrivent à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur les steamers de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit :

MATAGORDA, Capt. Lewis......les Samedis.
MORGAN, Capt. Lawless......les Mardis, les Dimanches, les Jeudis.

Ces steamers se relient, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

G. W. R. BAYLEY,
25 juin— Surintendant.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50
Mississippi City et Biloxi 2 00
Ocean Springs 2 50
Pascagoula 4 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très bon marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co., bureau 164 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY,
7 juill. Rue Carondelet, No 25.

LIGNE DES BORDS DE LA MER

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50.........PASSAGE.........$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis) à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M SORIA,
2 juil— Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur LAURA, bon marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du terminus, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera

Les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée des chars de midi ; Les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 5 heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin, l'arrivée à Mandeville à 7 heures A. M.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr,
1er juin—3m rue de Chartres No 28.

Pour les Attakapas, Bayou de Glaize.

Le HETTY GILLMORE, paquebot régulier, partira positivement, MERCREDI, 10 du courant, à 5 heures du soir, pour Bayou de Glaize, rivière Atchafalaya, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, New Iberia et St Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

10 juillet 1f A. R. CHARPANTIER

Départ, MERCREDI, 10 du courant, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas— Le paquebot J. D. HINDE, capitaine L. P. [illegible] partira pour Bayou de Glaize, Atchafalaya, Brashear City, Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, New Iberia, Dupré, Fausse Pointe et St Martinville et les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALLAN SMITH,
chez Dupré, Greenberg & Co, No 1, Levée. Notice : S. Fazande, agent pour les annonces, rue Gravier No 50. P S Le fret destiné au Bayou des Glaizes sera reçu et expédié par le bateau.

Nouvelle route aux Attakapas :

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste Marie et St Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau INGOMAR en correspondance avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de la ville de Plaquemines et Bayou, ils rendent fret sur le chemin.

L'INGOMAR partira de Plaquemine les Dimanches et Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Lafourche.

Le fret peut être mis à bord de tout le bateau la Lafourche ; le fret pour les paroisses Iberville, St Martin, etc. sera rendu à la Compagnie du Bayou Sara sans retard. La Compagnie du Bayou Sara signera les connaissements pour toute la route.

F. J. FITE, président.

Pour les détails s'adresser à Allan Smith, agent, chez MM. Dupré, Greenberg & Co., No 1 Levée. N. [illegible], Nouvelle-Orléans.

Grand chemin de fer de la Nouvelle Orléans des Opelousas et de l'Ouest et du transport de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois que les eaux le permettront, les débarcadères du Bayou Teche, il a été fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif direct (through freight) de cette ligne, à compter du et après le 1er juillet 1867. Les tarifs réduits seront en vigueur.

A. B. SEGER
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
6 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,
Capitaine W. R. Greathouse. L. Bazil, commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les MERCREDIS, à 5 heures du matin, Et SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES,
Capitaine Geo Troxler. A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, Et VENDREDIS, à 5 heures du matin, et va jusqu'au Fisher's Store les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, en réparations.

A. C. GODDIN, Président.
H. C. RARIDEN, agent pour les annonces.
9 juillet—

Bateau de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sûreté.

Départ, le MERCREDI 10 juillet, à 5 heures du soir, le MERCREDI 17 juillet, à 5 heures du soir.

Le magnifique bateau à vapeur

RICHMOND,

neuf et à basse pression, capitaine J. Stut Neal ; commis, John S. Woolfolk, partira comme ci-dessus. Il est dit plus haut. Il se relie avec les chemins de fer allant à tous les points du Nord et de l'Ouest, et avec les bateaux de la Rivière Cumberland.

Ce bateau est entièrement neuf, il offre tous les agréments et la plus grande sûreté aux passagers. La modicité du prix et la complaisance et la courtoisie de ses officiers recommandent le RICHMOND au patronage des voyageurs.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de SINNOTT & ADAMS,
Commercial Place, 21,
H. C. RARIDEN,
7 juillet—1m agent pour les annonces.

NLLE-ORLEANS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur

GREAT REPUBLIC,

Indépendant et à basse pression, capitaine W. B. Donaldson, commis Samuel Barr et C. A. Drake, partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS, et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit :

11 JUILLET. 1 AOUT.
25 "

Il se reliera avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston ; à Cairo avec le chemin de fer Illinois Central, pour tous les points au Nord, à l'Est et pour les Canadas, avec les bateaux de la rivière Ohio, pour Paducah, Nashville, Evansville, Louisville et Cincinnati.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de

J. A. STEVENSON, rue Front No 5.
H. C. Rariden, agent pour les annonces.
7 juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capt. O. Hinckey, M. Kenison, commis, [en remplacement du steamer VICTORY] partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, correspondant avec les bateaux de la rivière Rouge. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. R. CARLIN, 34, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 50 rue Gravier.
21 juin—

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. G Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR : Il partira de Bayou Sara, tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4
3juillet—1m J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs partant par les dits bateaux.

GEO D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1 an

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m Président.

Médecines.

Le soussigné vient de recevoir de France et offre à vendre à bon marché :

Sirop de violettes, Huile d'amandes douces, Siropanti-scorbutique de Portal, Sulfate de morphine, Granules de Digitaline, Lactate de fer manganèse, Bisulfate de quinine cristallisé, Ergotine, Pyrophosphate de fer, Citre ammoniacale, Irrigateurs Eguisier, Extrait mou de quinquina, Extrait hydro-alcoolique de quinquina jaune royal, Charpie française, Papier à cautère, Pois d'Iris, Pâte pectorale à la violette, Pâte d'Escargot, Pâte de Regnault, Pâte d'Aubergier, Pâte de nafé, Pilules de Leroy, Remède de Leroy, Phosphate de fer de Leras, Sirop de raifort iodé, Chlorure de Labarraque, Remède de Laville et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

Une injection infaillible pour certaine maladie.

L. GAMOTIS, pharmacien,
16juin—1m Encoignure Remparts et Hôpital.

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPECE,
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
24déc NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 138 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals pique-niques, &c, et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans tous les quartiers de la ville en les faisant marquer convenablement aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville ; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN.

Les LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti en quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie, et pour St-Martinville, Vermillionville, Grand Coteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAGLEY,
20 juin— Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant général.
ED. WAKE, agent général pour les billets.
27 juin—au 31 juin.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE. DU LAC.

4 h. A. M.	char à cheval.	5½ h. A. M.	char à vapeur.
6½ "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	10 "	"
10½ "	"	11½ "	"
midi	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	4 "	"
4½ "	"	5½ "	"
5 "	"	6 "	"
6 du soir	"	7 "	du soir
7 "	"	8 "	"
9 "	"	10 "	"
11 "	"	11½ "	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura les CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 3 heures de l'après-midi.

A partir du 7 avril les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures depuis 6 heures du soir.

Passage pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY
4 avril— Surintendant général

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée des convois et des steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route de la Nlle-Orléans, s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St Charles, au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON
Agent général pour les Passagers à Chicago.
R. F. DONGLEY
12 mai—3m Agent général au Sud à Nlle-Orléans.

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE.

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUE et de tous les ARTICLES DE MENAGE &c. FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats-Unis. Ils continueront de faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $5 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $5 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $5 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$5 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant, acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St Charles et Carondelet. —Succursale. No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

A

Mr. l'Editeur de l'ABEILLE,

En parcourant les colonnes de votre estimable journal, nous y avons rencontré un avis dans lequel une certaine dame, qui dit se nommer Henriette Hunely y Pintado et qui prétend avoir des droits légaux aux terres laissées par feu Sébastien Pintado annonce au public qu'elle recevra des ouvertures, &c. &c.

Voudriez vous, Mr. l'Editeur, m'accorder une place dans votre estimable journal, afin de faire savoir à qui il appartiendra en général ou au public en général, que le sieur Vicente Sebastian Pintado a jamais été marié qu'une seule fois et a laissé pour seuls et uniques héritiers Ma. Teresa Eulalia Valderas, son épouse légitime, "qui vit encore" et quatre garçons : Vicente Tranquilino, Facundo, Eligio, Eudaldo Gregorio et Nicolas Augusto Pintado—tous cinq résidant dans la Paroisse Assomption.

En le faisant vous obligerez votre serviteur.

VICENTE T. PINTADO.
Assomption, le 11 juin 1867. 16 juin—1m

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.............$5,000,000.
R. G. MUSGROVE, agent général
63.......Carondelet.......63. 15mars—

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CELEBRE TONIQUE ET ALTERANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, UN STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,
NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.
Geo L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL— JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jaillot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bonnagé J J	Lang Emmanuel
Broussard Dominique	Landraud Célestin
Bouklage Armand	Le Boul Eugène
Bertin Henri	Larnaz Marie-Alexis
C	Lauch Antoine
Commuy Pierre Emile	Lombard Charles
Casting Alexandre	Landon Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Rosignol	Mirrol Joseph
De Massé de Lafond Henri	N
Davisson C, ex-consul des Etats Unis	Nadau de Blonval
E	Negre Antoine
E. U. à Bordeaux	P
Durok Michel, originaire de Strasbourg	Pécoul
Duttée Alexis	Poulin Mme veuve, née Catherine Breden
F	R
Falc Stéphanie, Mme veuve	Ricateau Charles
Froissard Joseph	Raynaud Jules
Fayol Edouard Etienne, des Opelousas, Lne	Raspaud Félix
G	Renard Alphonse
Grillot Joseph	S
Goyaux Lucien	Stéphany Adrien
Greuet Paul	Sauvage Noël
H	T
Hermann Ferdinand Wilhem	Tujague Gabriel
Hermann Léonie	V
	Vergès Hippolyte
	W
	Waller Claude

La Chancellerie du Consulat de France, du rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er juillet.

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

Hôtel de la Grande Ile,

TENU PAR

A. MARGOT JOLY.

Ce magnifique établissement, qui a été entièrement remis à neuf, est ouvert au public. Bains de mer, embarcations de plaisance, promenades en voiture et à cheval, pêche, tout s'y trouve réuni.

Le bateau St-Nicolas part trois fois par semaine de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing. Les lettres, journaux et paquets pour la Grande Ile seront reçus au No 125 Vieille-Levée.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. L. TITUS, 125 Vieille-Levée. 15 juin—1 m.

Hôtel du Croissant,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET établissement sera ouvert, le 15 juin, pour recevoir les pensionnaires. Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire un hôtel agréable.

Les passagers qui s'y rendent sont priés de marquer leur fret et leur bagage "Crescent Wharf."

8 juin—2m.

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets,
LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES,
NOCES &c,
Angle Canal et Bourgogne,
30 mai—1 an L. B. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe,

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'aurait été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point en forme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le confort et l'élégance désirables. Comme par le passé, un choix de mets fins et variés, une cuisine succulente des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31mai—6m

HOTEL DE MANDEVILLE.

L'ancienne maison de LESTRADE, tenue maintenant par François Coulomes, ayant fait les préparatifs nécessaires, ouvrira DIMANCHE, 12 du courant.

Pour les personnes qui viennent passer la journée seulement, le prix sera de $2 par repas et par personne y compris le vin ; et pour les pensionnaires le prix sera de $3.50. Pour renseignements, s'adresser à M. Lafertanderie, 27 rue Treme. 10 juin—1m.

RESTAURANT FRANCAIS,

..........RUE ROYALE..........32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet.

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,
propriétaire,
No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave qui sera remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

HOTEL FIJUX,

10, WAVERLEY PLACE.—New York

MR. R. JULES FIJUX recommande pour la saison prochaine aux nombreux voyageurs de la Louisiane son hôtel qu'il vient d'agrandir. Table d'hôte française et prix modérés. 3avril—1an

L. A. BELLANGER,

F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR,
Coin Canal et Bourbon.

Confiseries ! Patisseries !

LUNCHS ! SOUPERS ! REPAS SUR COMMANDE.

M. F. DUMONTEIL a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir.

16 avril—6m

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

Nouvelles couleurs de nattes françaises de toutes couleurs, Tapis de toute espèce et de toutes qualités, Toiles cirées de planchers et de tables, de toutes grandeurs, Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, de-sous de tables, couvertures de lit en laine, rideaux de lace, devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc, corniches, baudes, etc., etc.

A BROUSSEAU & Co
16 mars— Rue de Chartres No 18

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

63..........RUE TOULOUSE..........63

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

Compagnie Etna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..........$5,000,000

Organisée en 1850.

Cinquante pour cent de dividende— Elle n'a jamais [illegible]

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an Rue Carondelet, No 7

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

13 CAMP.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1867

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président.
WM. KELLOGG, Vice-Président
6 juillet—1an H. P. JANVIER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte de la Compagnie publie le suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 69
Primes d'incendie	127,[illegible]	
Primes de mer	44,[illegible] 82	
Primes de rivières	10,[illegible] 77	182,345 69
Moins—Primes remboursées	2,215 80	
Montant en réserve pour risques non expirés	25,[illegible] 35	27,[illegible]
Montant net des primes		154,[illegible]
Pertes payées		
Pertes par incendie	26,219 59	
Pertes sur mer	22,[illegible] 20	
Pertes sur les rivières	5,[illegible]	
Ré assurances	3,[illegible] 68	
Dépenses, intérêt	25,[illegible] 87	
Taxe et souscriptions	4,[illegible] 82	
[illegible] d'escompte	37,[illegible] 14	128,154 29
Bénéfice net		26,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets pour actions	240,750 00	
Effets	1,[illegible] 85	
Dû, par comptes individuels	16,319 52	
Prêts sur garanties, sur demande	37,[illegible] 00	
Prêts sur hypothèque	20,[illegible] 00	
Garanties des Etats Unis	15,700 00	
En caisse	23,[illegible] 61	355,[illegible] 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, D. MICHEL,
Secrétaire. Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril A. 1867.

[Signé] O. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 30 pour cent sur le capital ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :

J. H. Eimer,	F. Wintz,	H. Blaese,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wera,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bendix,
Thos Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	L. F. Berge,	O. H. Karstendiek
Julius Hoerner,	F. Rickert,	K. Claren.

13 avril—1m

PREMIER ETAT ANNUEL
(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$150,143 18	
Risques sur les Rivières	210,112 84	
Risques sur les Mers	53,370 41	$413,626 42
Moins les Primes remboursées		1,[illegible] 9
Montant net des Primes		$412,016 31
Pertes payées, moins le Sauvetage.		
Sur les Risques d'Incendie	$41 [illegible] 55	
Sur les Risques des Rivières	232,817 04	
Sur les Risques de Mer	67,[illegible] 53	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$14,427 39	
Réembourse	19,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc.	34 500 06	
Total	$68,031 73	
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles	$6,683 43	$61,348
Excès		$10,116 91
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets de capital	$334,720 80	
En caisse	64,525 34	
Primes, etc. en voie de perception	27,337 40	
Actions de Chemins de fer de la ville	64,475 00	
Meubles, installations de bureau, etc.	5,709 17	
		$546,816 91
Primes non expirées le 30 avril 1867	$37,034 00	

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] O. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wilts,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Canfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry.

17mai—1m

HAW & BOWEN vs M. W. WETMORE, S

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 19,296—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juillet 1867, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, au troisième étage du magasin situé au No 49, rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Dix mille cantines de seconde main, un petit lot de barils vides, un baril contenant des bouteilles de grès, à bière, un baril contenant des baches rouillées, une grande balle de graines de coton, un lot de graines de coton épargillées, une balle de voliches et un lot d'articles divers. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2, 5, 8, 11, 13

VENTES JUDICIAIRES

A. ROCHEREAU & CO, agents vs. F. C. MAHAN.
LES MEMES vs. LES MEMES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—Nos 19,390 et 19,461—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, à une réclamation en sa faveur au procès intitulé F. C. Mahan vs. le bateau à vapeur Olive Branch, le capitaine et les propriétaires, portant le No 18,279 des dossiers de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La réclamation ou le procès étant pour la somme de Trois cent vingt-sept piastres ($327), avec intérêt légal à compter du 16 de novembre 1864 pour prétendu dommage encouru par la détention et embarquement d'un lot de pommes. La dite réclamation est aujourd'hui pendante en la Cour Suprême (No 1,290), en appel par Mahan, d'un verdict et d'un jugement contre lui rendus

Et à même jour, à 3 heures P. M., à mon entrepôt, No 21, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville—

Certaines installations, marchandises, meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 juillet—10,13,16,19,22

Jno Morgan Halkers Theodore Ryan.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,850— En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le quart indivis d'un certain morceau ou d'une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville. La dite portion de terre ayant, mesure américaine, d'après un plan dressé par C. Giroux, le 2 mars 1849 et déposé en l'étude de Martin G. Kennedy notaire public en cette ville, sous le No 111, au livre de ses plans, six cent quarante neuf pieds quatre lignes de face à la rue Jackson, et s'étendant dans la profondeur jusqu'aux terres de Livaudais, sur la ligne desquelles elle mesure deux cent six pieds neuf pouces et une ligne, bornée à la limite supérieure par le No Vingt Huit, sur la ligne duquel elle mesure deux cent six pieds neuf pouces et une ligne à la limite inférieure par les terres Tiaif et Bozeman, sur la ligne desquelles elle mesure deux cent cinquante pieds et quatre lignes.

La dite portion de terre est désignée par le No Vingt-Neuf, suivant le plan général dressé par Jos. Pilié, ... [illegible] 1826 déposé en l'étude de [illegible] notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Gamble, suivant acte au rapport de A. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 10 novembre 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 juillet—10,19,27—3,10 août

B. Pradel, Jr., vs Hatfield & al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23 130—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, dix de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le terrain étant du bas de l'étage supérieur du magasin des rue par le N° 114 rue St-Charles.

Le bail qui expirera le 1er janvier 1868, à raison de cent et quarante piastres [$140] par mois, payables mensuellement et d'avance.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—juil 3,5,10.

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO., A DA ROCHA, J. G BECKER & WM H. AMES

BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT, BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans— Nos 17,857, 17,570 et 18571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, 23 de juillet 1867, à 10 heures A. M. et les jours suivants, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de marchandises sèches situé, au No 147 rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 juin—24 27 juil 5 9

Simonton & Squires vs James Gengal. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,980.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] 1867 à 11 heures A. M. [illegible] après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE, située rue [illegible] dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

SMITH & ROGERS vs LEURS CREANCIERS.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,245—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] 1867 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize de juillet 1867, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les fonds de commerce et autres effets qui se trouvent dans les ateliers Nos 298 et 300 rue de la Nouvelle-Levée, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] 10 13 16

RICHARD G. BROWN vs. ALEXANDRE MYERS

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,241—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI treize de juillet 1867 à [illegible] P. M. sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison [illegible] par le défendeur et située rue [illegible] dans le Quatrième District suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. McCONNELL vs M. W. WETMORE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt trois de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le numéro quatre vingt dix sept borné par les rues Van Buren, Esplanade, Troisième et Venus, contenant vingt terrains, Nos 1 à 24 inclusivement.

Le numéro cent, borné par les rues Troisième Esplanade, Venus et Deuxième contenant vingt quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement.

Le numéro cent un, borné par l'Avenue St Jean et les rues Agard, Vincent, et le chemin dit Turnpike Road, contenant quinze terrains, Nos 1 à [illegible] inclusivement.

Et le numéro cent sept, borné par les rues Salcedo, et la Douane, Bienville et Gaynon, contenant vingt terrains, Nos 1 à 20. Conformément au plan dressé par Louis Surgi, arpenteur, en date du 25 d'avril 1849 et déposé en l'étude de P. H. Party, ci-devant notaire public en cette ville, le [illegible]

Le numéro douze, borné par les rues le pré Conti, Salcedo et Duplessis, Carondelet, contenant six terrains Nos 1 à 6 inclusivement.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public, en cette ville, en date du 15 avril 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, au moins de deux tiers de la valeur... [illegible] payable par billets garantis, portant intérêt, à la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de [illegible], ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juillet—6 10 15 19 23

J. ALEX VENTRESS vs. M. M. MERRILL & CO.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 6,943—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI dix-sept de juillet 1867 à 3 heures P. M., à mon entrepôt No 43, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Neuf [illegible] barils de gingembre de la Jamaïque. [illegible] Jamaïque.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits articles seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'on en offrira, au moyen de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets ou obligations avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs paieront au comptant et en en déduction du prix d'adjudication leur proportion des frais du greffier, du shérif et d'encanteurs, etc., s'élevant en totalité à la somme de $ [illegible] ou environ

HARRY T. HAYS, shérif
de la paroisse d'Orléans.

6 juil 6, 10, 13, 15 ; 17

BRADY & PALMER vs. J. R. BARCLAY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 813—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au Bourg Duvergé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, ayant mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent sept pieds onze pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de la totalité du terrain désigné par le No Trois de l'îlet No Trente-neuf compris entre les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, suivant plan dressé par A. D'Hemécourt, arpenteur, le 14 de septembre 1846 et déposé en l'étude de Theodore Guyol, alors notaire en cette ville sous le No 195 au Livre de Plans No 3 (Bis), mesurant cinquante pieds de face à la dite rue Jackson, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur, et d'une portion du terrain No Deux, contigu au dit terrain No Trois mesurant dix pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Jackson sur cent vingt sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en offrira, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et une hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $215 60 cents, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—13 17 22 26

BERNARD WEISER vs BENJ. F. SMITH.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI dix-neuf de juillet 1867, à 10½ heures A M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle S.-E. des rues Remparts et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 juillet—9,11,13,16,19

George Dorrance vs. Jerome Bradley et als.
William Holland et als. vs. la goélette " Edith Brown " et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,333 et 19,034—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goélette "Edith Brown", ses voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Barthélemy, Troisième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—18, 26,—août 3, 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Propriétés de valeur, améliorées et non améliorées sur les rues Joséphine & Chippewa.

Deux magasins et résidences en briques et à un étage sur les deux encoignures des rues Joséphine et Chippewa.

Des bâtisses à un étage et douze grands terrains sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux terrains faisant face aux rues Water et Levée, entre les rues Washington et Sixième.

JOHN KAISER et al. vs. Mme LOUISA R. KAISER, tutrice et al—En partage—No 28,824—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, le 13 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 juin 1867, dossier de la Cour, No. 28,824—il sera vendu les propriétés suivantes, savoir :

DIX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Chippewa, St André et Annonciation, désignés par les Nos 1 à 10, inclusivement, selon un plan dressé par Jas N. B. De Pouilly, assistant-voyer de la ville, daté le — juin 1867.

LE TERRAIN No. 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 42 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et une façade à la rue Chippewa de 120 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages, occupée comme une maison de résidence et une grocerie, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier et des dépendances en brique à deux étages ayant deux chambres en bas et deux chambres en haut.

LE TERRAIN No 2 mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 3 mesure 33 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 4 mesure 33 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage avec cuisine.

LE TERRAIN No 5 mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 6 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces entre lignes parallèles, les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 7 mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations [illegible] ... dernier terrain No 7 laquelle bâtisse est en bois à un étage avec des dépendances.

LE TERRAIN No 8 mesure 42 pieds de face rue à la Chippewa, sur une profondeur de 34 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage. Cette partie des bâtisses est sur le terrain No 8 qui empiète sur le terrain No 7.

LE TERRAIN No 9 mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds entre lignes parallèles—Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 10 mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

—Aussi—

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Chippewa, Fulton et St André, désignés par les Nos 1 et 2 d'un plan dressé par Jas N. B. Depouilly, assistant voyer de la ville, daté le — juin 1867.

LE TERRAIN No 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 31 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 72 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en brique à un étage ayant deux chambres et deux cabinets au premier.

LE TERRAIN No 2 touche au No 1 et mesure 34 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 72 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en bois, divisée en ... deux chambres ...

DEUX TERRAINS dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 25 borné par les rues Nayades, Héléna, St Thomas et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 10 selon un plan dressé par B. Buisson, le [illegible] et déposé [illegible] Le terrain No 1 mesure 34 pieds de face à la rue Chippewa ... [illegible]

DEUX TERRAINS dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Water, Levée, St André et Washington, désignés par les Nos 6 et 7.

LE TERRAIN No 6 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la chacune des rues Water et Levée, sur une profondeur de 159 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 7 mesure 31 pieds 6 pouces de face à chacune des rues Water et Levée, sur une profondeur de [illegible] pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Termes et Conditions.

Un dixième du prix d'adjudication au comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, pour billets de l'acquéreur, portant intérêt à 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue ... [illegible]

Actes de vente par devant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Daniel Fietelhofer

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte ... [illegible] ne serait pas approuvé et homologué ...

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. ... [illegible]

E. T. FELLOWES, juge.

J. O. CHALON,
Député Greffier.

VICTORIN ROMAN vs. SES CREANCIERS.

AVIS est par le présent donné aux créanciers du dit insolvable ... [illegible]

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY,
Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. ... [illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE (toute vide et quatre terrains) située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Rochebave et Tonti. Les dits terrains forment l'angle des rues des Ursulines et Tonti et les autres terrains sont contigus et font face à la rue des Ursulines. Les dits terrains ayant ensemble une façade de cent neuf pieds, deux pouces et quatre lignes, sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds quatre pouces et deux lignes. Avec les améliorations qui s'y trouvent.

Par ordre de la Cour, WM WOELPER,
22 juin—[illegible] 20 juil. Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. ... Mary E. Fisher contre Geo W. Walker ... [illegible] ... Mme Mary Elizabeth Fisher épouse de George W. Walker ... [illegible]

Jugement rendu le 1er juin 1867.
Signé le 20 juin 1867.

E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 juin de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-sept et la 91me année de l'Indépendance des Etats Unis.

J. O. CHALON,
23 juin—29—[illegible] Député Greffier.

Succession de Margaret Leuchauer épouse de M. Deitel.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que M. Deitel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Margaret Leuchauer décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ.
6 juillet—6,11,15 Député Greffier.

Succession de Jean Blaise Arrouy. — No 29,168.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que B. Lanabere a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Blaise Arrouy, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
[illegible] Greffier.

S. D. Gratiua vs ses créanciers et les créanciers de S. D. Gratiua & Co—No 17,617.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte provisoire, présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY,
3 juillet—12 16 Greffier.

Succession de Christopher Joynt—No 28,874.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,874—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. F. Barrett, curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
7 juillet—12 16 Greffier.

Succession de James J. Anderson. — No 27,457

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
3 juillet—3,8,12 Greffier.

AVIS.

LES créanciers de la succession de SYLVESTRE NERESTANT RABASSA sont notifiés de présenter au présent requis de présenter leurs titres sur lesquelles ils sont fondés, et les personnes endettées à la dite succession sont requises de régler immédiatement.

MANUEL ELLIOT, administrateur,
20 juin—[illegible] Passage de la Bourse, No 20.

Succession de Dame Valentine Mathang.

LES CREANCIERS et débiteurs de cette succession sont priés de présenter leurs comptes, ou de solder leurs dettes avec Mme Jules Knell, administratrice, ou avec les soussignés, dans les dix jours qui suivront la première publication de cette notice.

SAMBOLA & DUCROS, Avocats,
8juil—1,12 Passage de la Bourse, encoignure Douane.

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.
Rue du Canal, No 66, près Tchoupitoulas, L
27avril—1an Nouvelle-Orléans.

Marchandises sèches
BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,
RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.
L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'arriver.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Vins rouge et blanc, en barriques et en caisses, Eaux-de-vie françaises, Vermouth, Absinthe, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN.
EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

MERCREDI le 10 juillet 1867, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. A. Rochereau & Co, Nos. 16 et 18 rue St Louis—

Vin rouge et blanc en barriques,
Do do en caisses
Eaux-de-vie françaises en caisses et en futailles,
Absinthe en do do,
Sardines à l'huile,
Conserves,
&c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c.

Les catalogues avec les détails seront prêts deux jours avant la vente. 6 juillet

Vins, Vermouth, Whiskey, Anisette, etc.
PAR BERNARD TURPIN.
EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

JEUDI, le 11 juillet 1867 à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra—Vins rouge en barriques et en caisses, Vermouth, Absinthe, Whiskey, Anisette, Olives, Champignons, etc., etc.

Conditions—à la vente. 10 juil

Macaroni, Vermicelli et Pâte d'Italie
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR BERNARD TURPIN.
EUGENE TOURNÉ, encanteur.

JEUDI le 11 juillet 1867, à [illegible] heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue de la Vieille Levée, pour le compte de qui il appartiendra

400 caisses macaroni,
117 do vermicelli
15 do pâte d'Italie.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Lingerie.
PAR HOFFMAN & MARKS
S. S. ZELNICKER, encanteur
Bureau, rue de Chartres, N. 33.

MERCREDI, 10 juillet à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, jaconats français, percales, écossaises, mousseline suisse et jaconats blancs, tape checks, mousselines brochées et jacquard, ginghams, toiles blanches et écrues, damassé pour serviettes, serviettes de coton à matelas, stripes, bengales, guinghams, flanelle blanche et couleurs, mouchoirs de coton et de fil, cravates, bas, chaussettes, alpacas, mérinos, coutils à matelas, jeans, kerseys, toiles d'Irlande, linons fil, mouchoirs de fil et mouchoirs madras, bolts etc., [illegible] ... cravates en couleur ... parasols de peau, caleçons &c.

—Egalement—

Pour le compte de qui il appartiendra—
14 pièces grenadines écrues avec des [illegible] 10 juil

Vente par les gardiens du port.
PAR HOFFMAN & MARKS
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 33.

IL sera vendu, mercredi 10 du courant, à midi, par ordre des gardiens du port ... V. P. No 441 ... 2078 une caisse... [illegible]

A l'hôtel au carreau No 5,708 ... 470 une caisse ... 6 535

Toutes deux légèrement avariées à la première sur le steamer "Gen Cromwell" à la seconde sur le steamer "Marip[osa]" pendant son dernier voyage de New York à la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Marchandises sèches, habillements et marchandises assorties.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 60 rue de Chartres.

MERCREDI 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un lot de marchandises sèches, habillements et marchandises assorties.

Aussi—Une caisse de chapeaux pour hommes et enfants. Conditions—comptant. 10 juil

PAR LOUIS STEIN & BRO.

350 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR LOUIS STEIN & BROS
M. STEIN, encanteur.

MERCREDI, 10 juillet, il sera vendu à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan No 66 de la rue Camp, 350 caisses bottes, souliers et brodequins ... [illegible]

PAR D. E MORPHY.

Mais et chaland
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 10 courant, à midi, un chaland ... de mais ... [illegible]

Immédiatement après il sera vendu un [illegible] ... Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Drèche. Drèche. Drèche.
PAR D. E MORPHY, encanteur.

[illegible] ... Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

425 pièces de nattes Chine de plancher
PAR D E MORPHY, encanteur.

[illegible] 425 rouleaux de nattes Chine de planchers pour planchers.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Ilet de prix dans la rue du Canal, entre les rues Gayoso et Salcedo

Succession de [illegible] ... Benedetti et femme [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 8.

MARDI 16 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... [illegible]

CET ILET DE PRIX compris entre les rues Canal, Gayoso et Salcedo ... [illegible]

Les terrains Nos 1, 2 ... [illegible] ... Les terrains Nos 17 et 18 ... [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Bon Emplacement de Commerce, au coin des rues Craps et [illegible]

PAR G DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No. 62.

JEUDI, 11 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente et les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juillet

Morceau de terre de prix dans le Deuxième District

Succession de Jean Desmaries.
No 28 877

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62 rue Royale

MARDI 21 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale ... en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 10 mai 1867, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre situé au faubourg Jackson, Deuxième District de cette ville, compris entre les rues Bienville, Antoine, Conti, Chemin de la Métairie ou rue Hélène ayant les dimensions suivantes, près ou moins 205 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville 290 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Antoine, 390 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Conti 17 pieds 1 pouces 4 lignes de face au Chemin de la Métairie, 121 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Hélène et 20 pieds 10 pouces 1 lignes sur une ligne oblique s'étendant de la rue Hélène à la rue Bienville

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur

21 juin—29—14 20,23 juillet

Maison agréable, en bois, dans la rue St. Fernand, Troisième District.

— EGALEMENT —

Terrains de prix, pour bâtir, dans le même District.

Succession de Jacques Charles Roger
(alias Charles Roger)—No 28,867.—

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.

JEUDI, 11 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans date du 31 mai 1867 (dossier de la Cour, No 28,867), les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir—

1o—UN TERRAIN qui, avant qu'on eût bâti dessus, faisait partie des terrains Nos 7, 8 et 9 ci-après décrits. Le dit terrain est désigné par la lettre A, et est situé au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 17, entre les rues Amour, Port, Craps St Ferdinand, et a, au pied américain, 32 pieds de face à la rue St Ferdinand, sur 17 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison basse, en bois, divisée en trois chambres de logis ayant dix chambres, Egalement, une maison double, deux cours, deux cuisines, etc.

2o—TROIS TERRAINS qui sont situés dans l'îlet No 10 et désignés par les Nos 7, 8 et 9. Le terrain No 7 a 29 pieds 2 pouces de face à la rue Craps, sur 68 pieds de profondeur. Le terrain No 8, qui forme l'angle des rues Craps et St Ferdinand, a 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Craps, sur 68 pieds de profondeur et de face à la rue St Ferdinand.

3o—TROIS TERRAINS qui se touchent, situés au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 23, 24 et 25 de l'îlet No 11 compris entre les rues Port, Amour, St Ferdinand et Bons Enfants. Les terrains Nos 23 et 24 ont chacun, au pied américain 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 25 forme l'angle des rues Port, Bons Enfants et a 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Port.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 juin—15 22 29 & 11 juillet

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.

—No 28,836—

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 juin 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane. Le dit terrain a 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face dans le fond.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable MAISON basse, couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue des Marais, ayant 2 salons, 2 cabinets et une galerie. Les bâtisses du fond ont 3 chambres. Il y a de plus 2 hangars, water-works, bain d'essence, &c.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, divisée en coupons et à l'ordre, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amedée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—9,13,20 ; août 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FEIBER

Grande vente peremptoire de marchandises sèches de fonds et de [illegible]

PAR A. FEIBER
B MARKS, Encanteur

IL sera vendu [illegible] à 10 heures dans sa salle d'encan No [illegible] rue de Chartres—

[illegible] lots de marchandises ... mousselines, tissus français ... toile et damas à dessins ... [illegible] assortiment de bottes, souliers et [illegible] à la vente.

PAR E. ROGER & CO.

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR E. ROGER & CO.
O DEJAN, encanteur.

JEUDI 11 juillet, à [illegible] au magasin Nos 45 et 47 de la Vieille Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour la saison ... récemment arrivées de New York à Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente.

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande Vente de marchandises sèches, habillements, chapeaux et articles en paille.

PAR HOLZ BLOHM & CO
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI 11 du courant, à [illegible] au No 20 de la rue de Chartres, ... [illegible]

PAR O. VALETON.

Vins fins en caisses, Champagne.
PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI [illegible] au No [illegible] ... [illegible]

Epaules ! Epaules ! Epaules !
PAR O. VALETON, Encanteur.

MERCREDI [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Propriété améliorée rue Congress, entre Amour et Craps, Troisième District.

PAR FORSTALL & SPEAR
[illegible] encanteur,
Salle d'encan rue Bienville.

MERCREDI [illegible] ... [illegible]

MONTGOMERY, BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY & BRO
R M MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] ... Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

[illegible]

— EGALEMENT —

[illegible]

Grande vente [illegible] ... [illegible]

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

AUSSI

[illegible]

PAR S. GUINAULT

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

JEUDI [illegible] ... [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

VENDREDI [illegible] ... [illegible]

Grande propriété sur le chemin de Gentilly, à deux milles de l'Avenue St Bernard.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI [illegible] ... [illegible]

VACHES. VACHES.
PAR S. GUINAULT
F. BUCKIN, encanteur.

LUNDI 15 juillet 1867, ... [illegible]

Les acheteurs ... [illegible] ... $12 par jour

Conditions—[illegible]

VACHES. VACHES.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, rue [illegible]

MERCREDI [illegible] ... [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Religieuses et Market.

Succession d'Elizabeth Coyle.
No.—— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 17

SAMEDI, le 27 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 12 mai 1867 ... il sera vendu à l'encan public pour le compte de la succession d'ELIZABETH COYLE, décédée la propriété ci-après décrite, savoir :

DEUX LOTS DE TERRE dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Market, Religieuses, St James et St John Baptist désignés par les Nos [illegible] ... [illegible]

Le tout vendu par mesure ... [illegible]

Conditions— [illegible] ... [illegible]

Propriété améliorée sur la rue Huitième, entre les rues Camp et Chesnut.
Succession de S. S. Burdett.

Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No——

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le [illegible] juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] Dupleatier, juge de la Sixième Cour de District, daté le 20 mai 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de S. S. Burdett, la propriété ci-après décrite, savoir :

Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 80, borné par les rues Huitième, Septième, Camp et Chesnut, désignés par les Nos 14, 15 et 16 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face sur la rue Huitième, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds. Les améliorations consistent en une maison à 2 étages (en bois) ayant 2 chambres à chaque étage, balcon sur le devant, cuisine, 2 cabinets, galeries derrière, citerne, &c, arbres fruitiers dans la cour, &c

Conditions de la vente—comptant en billets du Trésor.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant [illegible] notaire.

Vingt actions du stock de l'Hôtel St-Charles.

Succession de HENRY J. RANNEY.—No [illegible]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau Passage de la Bourse, No 17

SAMEDI, le 13 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 24 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Henry J. Ranney décédé—

Vingt (20) actions du stock de la Compagnie de l'Hotel St-Charles—le tout payé.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

30 juin—12,13 juillet